Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260625-2506202692-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 23** **Nombre de votants : 27**	Le 25 juin 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 juin 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Soazic BLOUIN, Maire. **Etaient présents** : MME BLOUIN, M JUGAN, MME ROUXEL, M PASDELOU, MME LE GALL - LE BLEIZ, MME THERON, M HAMÉON, MME SOULIMAN-ILLIEN, M FERRAND, M HOUDELINE, MMES GERGAUD, CALVAR, LÉVÊQUE, MM COMMEREUC, HAMON, MME HOUDIN, M WIENCEK, MMES LEROI, LASNE, GOHIER, M CHERON, DUFRESNE, LESTAGE formant la majorité des membres en exercice. **Absents représentés :** M BABILLON, MMES ROSEC, JOLLIVET, M PEUZÉ, **Pouvoirs :** M HAMÉON, MMES GERGAUD, LEVEQUE, GOHIER, **Absents excusés** : M GEFFRAY, M TRIHAN **Absents** : / **Madame Nathalie ROUXEL** a été élue secrétaire de séance.

9. REVALORISATION DES TARIFS DES ANIMATEURS VACATAIRES DE L'ALSH.

Rapporteur : Maud LE GALL-LE BLEIZ

Il est proposé une revalorisation du tarif des vacataires.

Tarifs proposés : avec revalorisation de 1,5 % en fonction de l'âge, de la formation, du lieu de travail (ALSH ou mini séjours)

	ANIMATEUR VACATAIRE MAJEUR MONTANT BRUT/ JOUR						
	A L'ALSH 10H/JOURS				EN MINI SEJOURS 16H/JOURS		
	Animateur qualifié (minimum CAP AEPE, BAFA...)	Animateur qualifié minimum BAFA avec SB	Animateur stagiaire (en cours de formation BAFA, CAP AEPE...)	Animateur non qualifié	Directeur Titulaire BP§JEPS	Animateur qualifié (minimum CAP AEPE, BAFA...) *	Animateur qualifié minimum BAFA avec SB
MONTANT BRUT / JOUR	91,44	96,44	58,45	47	113,68	103,78	108,78
BRUT chargé dont ICP	114,79	121,06	75,53	61,87	141,27	129,49	135,18

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260625-2506202692-DE

	ANIMATEUR VACATAIRE MINEUR MONTANT A L'ALSH 7H/JOURS		
	Animateur qualifié (minimum CAP AEPE, BAFA...)	Animateur stagiaire (en cours de formation BAFA, CAP AEPE...)	Animateur non qualifié
	calculer s/ 7h/ jours	calculer s/ 7h/ jours	calculer s/ 7h/ jours
MONTANT BRUT / JOUR	64,01	40,92	32,91
BRUT chargé dont ICP	82,12	54,63	45,08

Le budget a été prévu dans la masse salariale 2026.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions qui entreraient en application au 6 juillet 2026.

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer la nouvelle tarification des vacataires susvisée,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces utiles.

Décision

Le conseil municipal, *après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- De fixer la nouvelle tarification des vacataires susvisée,
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces utiles.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 27

Pour extrait conforme,

Le Maire,
BLOUIN Soazic.

le secrétaire de séance,
ROUXEL Nathalie.